

FICHE DE SYNTHÈSE COLLECTIVE PRISME 7

À compléter directement sur la fiche

Contexte de la mobilité	
Dates d'observation	23 au 26 février 2026
Ville et pays	Bologna, Fidenza, Modena, Italia
Observateurs	1 Enseignante primaire 2 Conseillères principales d'éducation 1 Assistante sociale 1 Professeure d'allemand 1 IA/IPR Arts plastiques, suivi des arts - Académie de Nice et de Corse 1 Adjointe au coordonnateur académique EAVR 1 Principale adjointe
Structures Visitées	Ufficio scolastico regionale per l'Emilia Romagna, IIS Berenini Fidenza, Direzione didattica Ilaria Alpi, IIS Cattaneo deledda Modena, Liceo A. B. Sabin Bologna, Istituto Comprensivo n.12 Bologna
Personnes rencontrées	Personnels de IUSR Emilia Romagna . 1 professeur d'EPS et coordinatrice d'un projet citoyen en lien avec les JO d'hiver de Cortina), des élèves Giorgia et Leonardo . 1 magistrat et 1 avocat Plusieurs "professori di sostegno" (correspond aux AESH en France)
Notes supplémentaires	

Etat de lieux et analyse

L'objectif de cette mobilité est d'observer comment les systèmes éducatifs d'autres pays européens accompagnent leurs élèves dans la construction de leur citoyenneté : thématiques abordées, pratiques pédagogiques, objectifs, temporalité...

NB : Il n'est pas obligatoire de donner une réponse à chacune des questions. Elles sont là pour guider votre réflexion.



Les finalités attribuées :

- Par rapport aux objectifs visés en matière de citoyenneté et d'engagement des élèves, quels sont les leviers mis en place dans les établissements (participation aux instances, initiatives solidaires, climat scolaire, apprentissage de la démocratie) ?
En début d'année, les enseignants se réunissent pour établir ensemble le "curricolo di educazione civica" où sont listés les thèmes civiques abordés et comment ils sont intégrés aux différents cours, avec les objectifs clairement énoncés.
Ensuite, les élèves sont amenés à participer à la vie de leur établissement en étant encouragés à mettre en place des actions concrètes comme la participation à des assemblées d'élèves où ils peuvent exprimer leurs opinions et s'impliquer dans les décisions de la communauté scolaire ou en formant leurs pairs sur des sujets choisis (harcèlement...). Une note finale, voire un oral lors des examens est souvent le moyen de reconnaître cet engagement.
- Quelle place est donnée à l'éducation à la citoyenneté dans le projet éducatif national et local ?
En Italie, cela s'inscrit dans un cadre national clairement élargi à l'ensemble des enseignements: l'educazione civica est devenue une matière transversale obligatoire dans les niveaux scolaires, à hauteur de 33 h par an. Cet enseignement est guidé par des lignes directrices données par le Ministère de l'Education et du Mérite, à savoir, la constitution, économie et développement durable et enfin l'usage responsable du numérique. Au niveau local, les enseignants de chaque établissement choisissent les thématiques précises qu'ils étudieront dans leur cours.
- Comment l'État ou les autorités locales évaluent-ils l'efficacité de ces politiques citoyennes ?
L'évaluation de l'éducation civique ne se limite pas à une simple note sur le bulletin scolaire. L'Etat et les autorités locales ont mis en place un système d'évaluation à plusieurs niveaux : pédagogique, administratif et systémique.
Au niveau pédagogique, l'efficacité est d'abord mesurée par l'acquisition concrète de compétences chez l'élève. On évalue ainsi les comportements et une certaine compréhension éthique.
Les écoles doivent également remplir chaque année des rapports d'auto-évaluation. L'Etat évalue ainsi l'efficacité en observant le nombre de projets innovants, si une méthode porte ses fruits dans telle ou telle région.
On peut également évaluer l'efficacité de cette politique éducative en voyant le taux de participation des jeunes aux conseils municipaux des jeunes. Tout cela peut également être évalué en constatant le taux de dégradation urbaine ou plus généralement le vandalisme.
Nous n'avons pas eu de chiffres précis et dans tous les cas nos interlocuteurs nous ont précisé qu'il était difficile d'évaluer avec rigueur les résultats de cette politique éducative.
- Comment évaluez-vous l'impact de ces dispositifs sur les élèves (engagement, réussite scolaire, climat scolaire, insertion sociale) ?
Le fait de travailler en pédagogie de projet permet aux élèves de donner du sens à leurs apprentissages. De plus, très souvent les élèves présentent leurs initiatives à toutes les classes d'un établissement ce qui permet une meilleure socialisation. Souvent, ces projets reposent sur le volontariat des élèves et cela a même donné naissance à des initiatives venant directement des élèves eux-mêmes. Tout cela concourt à un climat scolaire plus serein.
- Quelles difficultés ou freins identifiez-vous (mobilisation, financement, temps, formation) ?



Les 33 heures d'éducation civique incluses assez récemment dans le programme n'ont pas été assorties d'un financement supplémentaire que ce soit en heures ou en enseignants. Il est évident que cela donne un travail supplémentaire aux enseignants tant en coordination de projet qu'en préparation de cours. Tous les enseignants n'ont pas eu l'opportunité de suivre une formation spécifique à cet enseignement.

Les enseignants :

- Quelle formation initiale et continue reçoivent-ils sur ces thématiques ?

En Italie, la **formation initiale** des enseignants à l'éducation civique s'intègre progressivement dans les cursus universitaires des écoles de formation pédagogique. Les futurs enseignants y abordent les **fondements juridiques** (Constitution, droits de l'homme), les **méthodes pédagogiques actives** (débat, projets) et les **enjeux contemporains** (numérique, environnement). Cependant, cette formation reste souvent générale et transversale, sans toujours approfondir spécifiquement l'éducation civique.

La **formation continue des enseignants sur l'éducation civique** repose largement sur une **démarche volontaire**. En effet, elle n'est pas obligatoire mais elle repose sur des incitations mais pas de contrainte.

La participation aux modules de formation dépend donc de l'**initiative personnelle** des enseignants

- Quelles ressources et quels outils pédagogiques mobilisent-ils ? Ont-ils des moyens, outils pédagogiques ou temps dédiés à ces actions ?

Les enseignants **s'appuient systématiquement sur les trois axes définis par la loi n°92 de 2019** pour structurer leur enseignement de l'éducation civique. Ces axes servent de **cadre obligatoire** pour organiser les contenus, les activités et les évaluations, même si leur mise en œuvre peut varier selon les écoles, les régions et les initiatives locales.

Chaque établissement désigne un **enseignant coordinateur** chargé d'accompagner l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre des 33 heures annuelles obligatoires.

Les enseignants vont établir en début d'année scolaire, lors de concertations pédagogiques, un outil indispensable appelé "curricolo di educazione civica".

Ce document est un **guide structuré** qui organise l'enseignement autour des **3 axes légaux** (Constitution, développement durable, citoyenneté numérique) pour tous les niveaux scolaires. Il offre aux **enseignants** des activités clés en main, des **ressources** et une **progression annuelle**, tout en garantissant la cohérence pédagogique au sein des écoles. Il permet aussi aux **écoles** de répondre aux **obligations légales** (33h/an) et d'évaluer l'impact de leurs actions.

- L'éducation à la citoyenneté est-elle abordée de façon transversale (interdisciplinaire, vie scolaire, partenariats extérieurs) ou disciplinaire ?

L'**éducation à la citoyenneté** est abordée **principalement de façon transversale**, mais elle inclut aussi une **dimension disciplinaire minimale** pour répondre aux exigences légales.

Il s'agit d'une approche transversale de par :

- **L'interdisciplinarité** : Les 3 axes (Constitution, développement durable, citoyenneté numérique) sont intégrés dans plusieurs matières (histoire, sciences, technologie, etc.).
- **La vie scolaire** : Projets collectifs (ex. : conseils d'élèves, campagnes de sensibilisation).
- **Ses partenariats extérieurs** : Collaborations avec des associations (ex. : *Libera* pour la légalité, *Legambiente* pour l'environnement) ou des institutions locales.

Beaucoup d'interventions liées à l'**Educazione civica** sont assurées gratuitement lorsqu'il s'agit :

- d'institutions publiques (municipalité, police, magistrats)
- d'associations locales à but non lucratif



- d'organismes engagés dans des projets éducatifs publics
- de programmes financés par l'État ou l'Union européenne

- Comment les enseignants sont-ils accompagnés pour encourager et valoriser l'engagement des élèves? (moyens financiers, prix ...)

Les enseignants sont accompagnés par différents dispositifs afin d'encourager et de valoriser l'engagement des élèves dans le cadre de l'**Educazione civica**, devenue obligatoire depuis 2019.

Sur le plan financier, les écoles peuvent mobiliser des **fonds ministériels, régionaux ou européens**, notamment via des programmes comme Erasmus+. Ces financements permettent d'organiser des projets citoyens, d'inviter des intervenants extérieurs ou de développer des initiatives liées au développement durable et à la citoyenneté numérique.

L'engagement des élèves est également valorisé par une **évaluation officielle** inscrite dans le bulletin scolaire, ainsi que par la participation à des concours, projets institutionnels et initiatives locales. L'autonomie des établissements, inscrite dans le Plan triennal de l'offre de formation (PTOF), favorise par ailleurs la mise en place de projets adaptés au contexte territorial.

Ainsi, l'accompagnement des enseignants en Italie repose sur une combinaison de formation, de soutien financier et de dispositifs institutionnels visant à promouvoir une citoyenneté active et engagée.

- Quelle reconnaissance institutionnelle ou valorisation (carrière, évaluation, projets) est donnée à leur engagement dans ce domaine ?

L'engagement des enseignants en éducation à la citoyenneté bénéficie d'une **reconnaissance institutionnelle**, car l'*Educazione civica* est une discipline obligatoire intégrée aux programmes officiels sous l'autorité du Ministero dell'Istruzione e del Merito.

Cette reconnaissance se traduit principalement par :

- la désignation d'un **enseignant coordinateur** dans chaque établissement (responsabilités organisationnelles, parfois indemnité) ;
- la prise en compte de l'implication dans des **projets interdisciplinaires ou européens** (ex. Erasmus+) dans l'évaluation professionnelle ;
- une valorisation interne au sein de l'établissement.

En revanche, il n'existe pas de **promotion de carrière spécifique** liée uniquement à l'enseignement de la citoyenneté. La reconnaissance est donc surtout organisationnelle et pédagogique plutôt que statutaire.

- Les enseignants sont-ils tenus à une forme de neutralité devant les élèves ?

Les enseignants italiens sont soumis à un **devoir de neutralité**, compatible avec la liberté pédagogique. Ils peuvent traiter des sujets civiques et politiques, mais de manière objective, pluraliste et non partisane.

Contrairement à la France, l'Italie ne repose pas sur un modèle de laïcité stricte. Concernant les signes religieux, l'Italie n'a pas d'interdiction générale équivalente à la loi française ; l'approche est davantage fondée sur la tolérance et l'équilibre. Les enseignants sont tenus à une **neutralité institutionnelle et à l'impartialité**, mais dans un cadre moins strict que le modèle français de laïcité. La religion peut être présente dans l'espace scolaire, tout en garantissant la liberté de conscience des élèves.



Les élèves :

- Quelles formes d'engagement sont possibles pour eux au sein de l'établissement (instances représentatives, projets associatifs, clubs, actions citoyennes, bénévolat) ?

Plusieurs formes d'engagement sont proposées aux élèves au sein de leurs établissements. Comme cela est aussi le cas en France, ils peuvent bien sûr être délégués de leur classe ; à la différence qu'en Italie le binôme doit forcément être paritaire : fille/garçon. Les élèves sont engagés dans des actions citoyennes par le biais du programme d'éducation civique obligatoire de 33h/an. Le contenu est à discrétion des équipes pédagogiques qui arrêtent les projets et répartitions par enseignant au sein des disciplines enseignées : histoire, droit, économie. Aussi cela peut être toutes sortes de projets en lien avec la lutte contre le cyberharcèlement notamment comme nous avons pu le constater en collège avec la rédaction d'une BD sur le sujet par les élèves chargés aussi du scénario en groupes. Ces derniers sont aussi impliqués dans la vie de leur établissement selon des modalités diverses : animation d'un podcast, organisation d'événements thématiques, solidaires... En collège nous avons aussi pu observer que certains élèves participent de façon volontaire à ce type de projets en dehors des 33h obligatoires arrêtées dans leur emploi du temps de façon ponctuelle en collège les après-midis dans le cadre de récupération d'heures. Lors de notre observation, cela concernait l'EPS et la lutte contre le harcèlement.

- Quelles compétences sont visées (débatte, coopérer, prendre des responsabilités, exercer des droits et des devoirs ...) ?

Les compétences visées sont multiples mais une attention particulière semble porter sur la collaboration entre les pairs. En effet, nombre d'activités sont menées en groupes. La coopération est véritablement travaillée selon les compétences de chacun et une tâche peut être affectée à chaque élève afin de le responsabiliser et l'impliquer à part entière dans le projet. Ainsi, lors d'un travail sur un podcast, un élève est chargé de la technique, d'autres du choix des textes, certains de l'enregistrement de ces mêmes textes... l'élève est véritablement placé dans des situations d'apprentissage où il est lui aussi acteur. De même, une certaine autonomie semble laissée aux élèves dans la conduite de projets, notamment citoyens, favorisant la prise d'initiative et l'approche collaborative plutôt que descendante comme nous avons pu le constater avec deux élèves délégués de classe.

Les élèves sont aussi sensibilisés à leurs responsabilités notamment dans leurs publications numériques en portant une attention soutenue au respect de l'information et de la personne dans le domaine numérique. Dans les documents d'appui de leur cursus les objectifs de compétences à acquérir sont autant l'éveil d'une pensée critique, l'attention à l'autre, la participation à la chose publique, l'attention à l'autre et aux plus fragiles. L'exercice des droits et devoirs est clairement identifié et ce dans les différents items, de façon transversale.

- Les élèves sont-ils encouragés à initier leurs propres projets citoyens ou associatifs ?

Les élèves sont encouragés à initier leurs propres projets citoyens ou associatifs : cela fait partie des objectifs d'apprentissage listés dans le Curriculum d'éducation civique obligatoire. Ce sont des "compétences à maîtriser et des attitudes et valeurs à développer". Sont par exemple mentionnés les objectifs de promotion et conduite de projets notamment auprès des partenaires extérieurs comme la protection Civile à titre d'exemple. On note aussi la valorisation chez l'élève de la collaboration et de la dimension participative qui sont travaillées au sein de la communauté éducative quel que soit le projet. Les projets citoyens sont nombreux et variés : sur l'environnement, sur la paix. La capacité d'initiative des élèves est véritablement mise en avant ce qui a aussi pour effet, chez les élèves rencontrés, de développer des



qualités d'expression notamment à l'oral et de facilité à s'adresser à l'adulte notamment pour communiquer sur les actions entreprises.

- Sont-ils soumis à une obligation de discrétion ?

La question de l'obligation de discrétion n'a pas été clairement mentionnée durant nos observations. Cependant, il est intéressant de constater que pour ce qui est des projets collectifs en lien par exemple avec les productions de classe ou à un projet spécifique, une plus grande latitude qu'en France est laissée car les podcasts notamment ou programmes de webradio sont accessibles sur les réseaux et sur Youtube, ce qui serait plus compliqué en France. En effet, les enseignants avec qui nous avons évoqué cette question nous disent que cela n'a jamais été une problématique véritable et qu'ils se limitent à demander une autorisation écrite des parents à participer aux projets. Il n'y a pas de soucis liés à la diffusion sur d'autres canaux que les supports internes à l'Etablissement. Les programmes sont d'ailleurs accessibles à tous les publics. En France, l'utilisation des réseaux sociaux par les élèves dans le cadre scolaire est bien plus sujette à caution. Les élèves sont néanmoins sensibilisés aux principes de respect d'autrui et aux bons usages numériques.

- Quels domaines d'engagement sont privilégiés (écologie, solidarité, culture, lutte contre les discriminations, sport...) ?

Les domaines d'engagement sont encore une fois variés mais de ce qui a été observé sont privilégiées les questions d'environnement, de développement durable (question de l'eau, des ressources, notamment) mais aussi du sport. En rapport avec l'actualité récente nationale un projet a ainsi été mené avec des élèves qui ont pu participer avec leur professeur d'EPS aux Jeux Olympiques de Milan en assistant aux épreuves et pas seulement. Les thématiques sont propres à chaque Etablissement puisque ce sont les enseignants qui se positionnent sur des programmations qu'ils initient eux-mêmes. Cela du moment que cela s'inscrit dans les trois domaines de l'Éducation Civique à savoir : Constitution et lois/Economie et développement durable/Citoyenneté digitale. Ces trois thématiques générales englobent dans le détail des sujets en réalité bien plus vastes que leurs intitulés. Une attention est clairement portée sur le digital mais cela est peut-être aussi une caractéristique propre à la région visitée : l'Emilie Romagne. Certains des thèmes peuvent ainsi se rapprocher de ce que nous incluons en France dans le cadre de nos CESCE (Comité d'Education à la Santé à la Citoyenneté et à l'Environnement). Cela peut être la sensibilisation aux conduites addictives, l'éducation affective, la lutte contre les discriminations, contre le harcèlement ou encore l'égalité filles-garçons, la protection de l'environnement. La culture bien sûr n'est pas absente, ainsi nous avons pu découvrir un projet de bibliothèque digitale qui met à disposition des élèves, en ligne, de très vastes ressources littéraires et documentaires.

- Comment ces engagements sont-ils valorisés dans leur parcours scolaire et personnel ?

En termes de valorisation des parcours, on ne peut pas affirmer que ce curriculum ait un impact direct sur la scolarité des élèves au sens strict mais cela n'est pas l'enjeu. Il s'agit de développer encore une fois des compétences très utiles dans le cadre de leurs études et de leur orientation future. Cela par l'acquisition de compétences transversales variées (savoir-être, intervenir à l'oral, savoir faire usage de l'outil informatique, concevoir un projet, travailler en groupe). Autant de compétences constituant une plus-value dans son parcours scolaire et qui peuvent être réinvesties dans toutes disciplines et au-delà même. Ce sont en fait des modules d'éducation à..., des parcours, visant à former un citoyen ouvert sur le monde, ses enjeux et à le doter d'un esprit critique. On est face à une citoyenneté active comme prônée dans l'Agenda 2030 des Nations Unies.

- Les élèves sont-ils évalués ?



Ces engagements sont valorisés dans le parcours scolaire parce qu'ils font l'objet d'une note finale et/ou d'un oral intégrés dans une appréciation globale de comportement et d'engagement. Plus largement, il serait intéressant de mesurer, à l'aide d'indicateurs spécifiques, l'impact de ces enseignements non de manière chiffrée mais en termes de climat scolaire.

- Comment les élèves perçoivent-ils ces actions : obligatoires, motivantes, utiles pour leur avenir,... ?

Les élèves rencontrés perçoivent ces actions comme motivantes et ce qu'il en ressort en échangeant avec les enseignants c'est qu'ils s'y impliquent de façon importante que ce soit en ce qui concerne les contenus obligatoires tout autant que pour ceux sur le mode du volontariat. De même les enseignants soulignent que les activités de volontariat ne sont pas uniquement occupées par les meilleurs élèves, les plus performants scolairement mais que tous s'y investissent, ce qui est un indicateur notable. Il est intéressant de remarquer que de façon transversale ce travail mené en Éducation Civique semble permettre de développer chez les élèves des compétences dites psychosociales. En effet, sont mises en action dans ces travaux divers les capacités de collaboration, de cohésion de groupe, de conduite de projet en commun des élèves. Ces projets semblent aussi concourir à développer un sentiment d'appartenance à la communauté de l'Etablissement, du fait que les élèves sont partie prenante des projets et que ceux-ci ne sont pas que descendants. De plus, chaque Etablissement définissant les axes travaillés, cela donne à chaque école/collège / lycée une coloration différente en rapport avec la spécificité de l'Etablissement et son public. Des actions plus pratiques sont aussi engagées comme des modules (Ready for the job) sur la culture d'entreprise comprenant la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation, une thématique sur le marketing ou encore sur la création d'une start up, ce qui peut être très formateur dans le parcours d'orientation des élèves et dans la définition de son projet professionnel à venir.

- Se sentent-ils citoyen ou appartenant à une communauté ?

Il est difficile d'évaluer si les élèves se sentent citoyens ou plus appartenir à une communauté. Une attention particulière est en tout cas portée à la dimension de citoyenneté européenne (Cittadinanza europea). Au-delà de la connaissance du système et de la constitution italienne, plusieurs items portent sur la connaissance des institutions européennes et leurs caractéristiques, l'Union Européenne et les structures internationales. L'un des thèmes se nomme justement : « Educare all'Europa ». Une analyse comparée est dans ce cadre faite entre la constitution italienne, les textes fondateurs européens et ceux des Nations unies. De fait, les élèves sont familiarisés avec cette dimension européenne qui est la leur. A l'observation des élèves et échanges avec les différents interlocuteurs, la notion de communauté n'émerge pas réellement. Un module est lui tourné vers la valorisation et la promotion des potentialités et atouts italiens « Made in Italy ».

Une nuance est à apporter par contre à la notion de citoyenneté européenne. En effet, les élèves au collège ont la possibilité d'étudier deux langues mais ne peuvent en conserver désormais qu'une au lycée suite à une récente réforme. Cela est perçu comme assez dommageable pour les élèves par les enseignants et amène de fait à l'abandon quasi automatique de l'espagnol ou du français au profit unique de l'anglais.

Les intervenants externes (associations et autres) ou partenaires éducatifs :

- Quelles structures ou associations locales/nationales/européennes interviennent auprès des élèves ?

En Italie, de nombreuses structures et associations interviennent auprès des élèves, que ce soit dans le cadre scolaire, extrascolaire, ou pour des publics spécifiques (inclusion, migrants, soutien linguistique, etc.). Les principales organisations et réseaux actifs en 2026 :



1. Structures et associations nationales

Inclusion et handicap

- **Movimento di Cooperazione Educativa (MCE)** : Association d'enseignants et d'éducateurs qui promeut une école inclusive et des méthodes pédagogiques innovantes.
- **Sindacato Nazionale Scuola (CGIL Scuola)** : Syndicat enseignant impliqué dans la défense des droits des élèves et la promotion de l'inclusion.
- **Associations de parents** : De nombreuses associations locales, souvent créées par des familles, interviennent pour l'inclusion des élèves en situation de handicap, en collaboration avec les écoles et les services sociaux

Soutien scolaire et linguistique

- **FLAM (Français Langue Maternelle)** : Réseau d'associations (Rome, Turin, Gênes, Milan, Venise) proposant des activités extrascolaires en français pour les enfants français ou francophones vivant en Italie
- **Progetto Itaca** : Association nationale pour la santé mentale et l'inclusion sociale, intervenant aussi dans les écoles pour des projets de sensibilisation et de soutien aux jeunes

2. Réseaux transfrontaliers et européens

- **Programmes franco-italiens** : Dans le cadre du traité du Quirinal, des projets de service civique transfrontalier permettent à des jeunes Français et Italiens d'intervenir dans des écoles ou associations des deux pays, notamment pour des missions d'éducation interculturelle et linguistique

3. Institutions publiques et partenariats

- **Ministère de l'Éducation italien** : En collaboration avec les régions, il finance et coordonne des projets d'inclusion, de soutien scolaire et de formation des enseignants.
- **Conseil National de la Recherche (CNR)** : Participe à des programmes de recherche et d'innovation pédagogique, en lien avec les écoles et les associations

- Quels sont leurs rôles, leurs statuts et leurs modalités d'intervention ?

En Italie, les structures et associations intervenant auprès des élèves sont nombreuses et variées, avec des rôles, statuts et modalités d'intervention spécifiques selon les publics (scolaire, extrascolaire, inclusion, migrants, soutien linguistique, etc.).

Les principaux acteurs et de leur fonctionnement

1. Statuts des structures et associations

- **Associations agréées** : Elles peuvent intervenir dans les écoles après autorisation du chef d'établissement ou de l'Inspection académique, souvent via une convention. Ces associations sont soit agréées au niveau national ou académique, soit locales, et peuvent être bénévoles ou rémunérées par des collectivités ou l'État. Leur intervention est toujours complémentaire et non substitutive à l'enseignement dispensé par les professeurs



- **Réseaux associatifs et médico-sociaux** : Ils interviennent surtout dans le cadre de l'inclusion scolaire (handicap, troubles d'apprentissage, migrants) et sont souvent coordonnés avec les enseignants et les familles

2. Rôles principaux

- **Soutien à l'inclusion** : Les enseignants de soutien (enseignants spécialisés) coordonnent les actions pour les élèves en situation de handicap ou de difficulté, en collaboration avec les enseignants ordinaires, les familles et les professionnels médico-sociaux. Un Plan d'Éducation Individualisé (PEI) est souvent mis en place pour adapter le parcours de l'élève
- **Soutien linguistique et interculturel** : Des associations et des intervenants extérieurs proposent des ateliers de langue italienne pour les élèves migrants, ainsi que des activités d'intégration culturelle.
- **Activités extrascolaires** : Les associations proposent des ateliers artistiques, sportifs, ou de développement des compétences psychosociales, en lien avec le projet pédagogique de l'école
- **Formation et coordination** : Des dispositifs de formation conjointe entre acteurs éducatifs et médico-sociaux existent pour renforcer les compétences des intervenants et favoriser une approche pluridisciplinaire

3. Modalités d'intervention

- **Conventions** : Toute intervention régulière fait l'objet d'une convention entre l'école et l'association, précisant les objectifs, les modalités, et les évaluations
- **Co-intervention** : Dans le cadre de l'inclusion, les professionnels (enseignants de soutien, psychologues, éducateurs) interviennent en co-intervention avec les enseignants ordinaires, en classe ou en petits groupes
- **Participation des familles** : Les familles sont associées à la construction du parcours de l'élève, notamment via des réunions régulières et une participation active aux prises en charge

4. Publics cibles

- **Élèves en situation de handicap** : Accompagnement individualisé, adaptation des supports, coordination entre professionnels.
- **Élèves migrants** : Soutien linguistique, médiation interculturelle, intégration sociale.
- **Élèves en difficulté scolaire** : Soutien pédagogique, ateliers de remédiation, accompagnement personnalisé.

5. Financement et gouvernance

- Les interventions sont financées par l'État, les collectivités locales, ou des fonds européens, avec une forte implication des associations et des acteurs locaux

Ces dispositifs visent à garantir une éducation inclusive et adaptée à tous les élèves, en mobilisant une diversité d'acteurs et de ressources.

- Existe-t-il des dispositifs européens (programmes d'échanges, Erasmus+, partenariats transnationaux) qui favorisent la citoyenneté et l'engagement ?

Oui, en Italie il existe de nombreux dispositifs européens qui favorisent la citoyenneté et l'engagement.



1. Pour les élèves

a. Primaire (6-11 ans)

- **Ouverture interculturelle :**
 - Participation à des projets eTwinning avec des classes européennes (ex. : échanges sur les traditions, l'environnement, les langues).
 - Découverte de la diversité culturelle via des activités ludiques et collaboratives
- **Développement de compétences clés :**
 - Amélioration des compétences numériques (utilisation de plateformes collaboratives).
 - Renforcement des compétences sociales (travail d'équipe, communication).

b. Collège (11-15 ans)

- **Mobilité et échanges :**
 - Possibilité de participer à des échanges scolaires courts (5-21 jours) avec des élèves d'autres pays européens, encadrés par Erasmus+.
 - Découverte de nouvelles méthodes d'apprentissage et de cultures différentes
- **Engagement et participation active :**
 - Participation à des projets de citoyenneté (ex. : débats, ateliers sur les droits de l'enfant, l'inclusion).
 - Développement de l'esprit critique et de la créativité via des activités non formelles

c. Lycée (15-18 ans)

- **Mobilité longue durée :**
 - Stages, volontariat ou études à l'étranger via Erasmus+ ou le Corps européen de solidarité (ex. : projets environnementaux, sociaux, culturels)
 - Acquisition de compétences linguistiques et professionnelles.
- **Projets de citoyenneté et engagement :**
 - Participation à des simulations parlementaires, des forums jeunes, des projets de solidarité internationale (ex. : « Altre Mete » à Modène/Bologne) modena2000.it.
 - Développement de l'autonomie, de la confiance en soi et de la responsabilité sociale.
- **Reconnaissance des compétences :**
 - Certifications Europass et validation des compétences acquises (ex. : compétences numériques, linguistiques, civiques)

2. Pour les équipes éducatives

a. Formation et développement professionnel

- **Formations Erasmus+ :**
 - Possibilité de suivre des formations à l'étranger sur l'innovation pédagogique, l'inclusion, le numérique, la gestion de classe
 - Échanges de bonnes pratiques avec des enseignants européens (ex. : gestion des classes multiculturelles, pédagogies actives).
- **Accès à des ressources pédagogiques :**



- Utilisation de la plateforme **European School Education Platform** et d'eTwinning pour trouver des outils clés en main, des projets collaboratifs et des modules de formation

b. Renforcement des projets éducatifs

- **Soutien financier et méthodologique :**
 - Financement de projets scolaires innovants (ex. : achat de matériel, interventions d'experts, sorties pédagogiques).
 - Accompagnement par les **Centres Ressources SALTO-Youth** pour monter des projets de qualité
- **Réseautage européen :**
 - Création de partenariats durables avec des écoles et associations européennes, permettant d'enrichir l'offre éducative locale

c. Valorisation de l'établissement

- **Label « École engagée » :**
 - Reconnaissance de l'engagement de l'école dans des projets européens (ex. : label eTwinning School, Erasmus+).
 - Amélioration de l'image de l'établissement et attractivité pour les familles.
- **Ouverture internationale :**
 - Possibilité d'accueillir des volontaires ou stagiaires européens, enrichissant la vie scolaire et extrascolaire

3. Exemples concrets en Emilia-Romagna

- **Projet « WOW – WhO am I, Who are you »** (Bologne/Modène) :
 - Dialogue interculturel et citoyenneté pour les collégiens et lycéens, en partenariat avec des communes et associations locales
- **« Scuola Attiva KIDS » :**
 - Intégration de l'activité physique et du bien-être dans les écoles primaires, avec formation des enseignants et implication des familles
- **« Altre Mete »** (Modène/Bologne) :
 - Voyages civiques pour les 18-25 ans, avec préparation en amont dans les lycées sur les enjeux de citoyenneté et de solidarité

- Les familles sont-elles associées à cette dynamique ?

En Italie, les familles sont associées à la dynamique éducative, surtout dans le cadre de l'inclusion scolaire et de l'accompagnement des élèves en difficulté ou en situation de handicap. Voici comment s'articule leur participation :

1. Construction du parcours scolaire

- Les familles sont **impliquées dans l'élaboration du Plan d'Éducation Individualisé (PEI)** pour les élèves en situation de handicap. Elles participent aux réunions de suivi et peuvent même assister à des séances de prise en charge en classe, en collaboration avec les enseignants et les professionnels médico-sociaux



2. Réunions régulières et concertation

- Des **réunions périodiques** sont organisées entre l'école, les enseignants, les professionnels et les familles pour ajuster les objectifs et les méthodes d'accompagnement. Cette concertation permet une adaptation permanente du parcours de l'élève

3. Participation active en classe

- Dans certains cas, les familles peuvent **assister à des activités en classe** ou à des séances de soutien, afin de mieux comprendre les méthodes utilisées et de renforcer le lien entre l'école et la maison

4. Rôle dans les associations de parents

- Les associations de parents d'élèves jouent un rôle actif dans la défense des droits des enfants, la promotion de l'inclusion et l'organisation d'activités complémentaires. Elles interviennent aussi comme relais entre l'école et les institutions

6. Collaboration avec les enseignants de soutien

- Les enseignants spécialisés (enseignants de soutien ou « professori di sostegno ») coordonnent leur action avec les familles, afin d'assurer une cohérence entre les interventions à l'école et le suivi à la maison.

En Italie, la famille est considérée comme étant un acteur clé du parcours éducatif, surtout pour les élèves nécessitant un accompagnement spécifique. Cette approche collaborative vise à créer un environnement éducatif plus inclusif et réactif aux besoins de chaque enfant.

- Quels apports concrets pour les élèves et les équipes éducatives ?

Les dispositifs européens apportent des **bénéfices concrets** tant pour les élèves du primaire, collège et lycée que pour les équipes éducatives en Italie, notamment en Emilie-Romagne.

Impact global

- Pour les élèves :**
 - Meilleure employabilité, ouverture d'esprit, sens de l'engagement, maîtrise des langues.
 - Réduction des inégalités grâce à l'inclusion des publics éloignés.
- Pour les équipes éducatives :**
 - Modernisation des pratiques, motivation renforcée, meilleure gestion de la diversité en classe.
 - Valorisation du rôle social de l'école.

Ces dispositifs européens transforment concrètement le quotidien des élèves et des équipes, en faisant de l'école un lieu d'ouverture, d'innovation et de citoyenneté active.

- Quels sont les partenaires considérés comme stratégiques et incontournables dans votre pays ?

Pour favoriser l'engagement et la citoyenneté des élèves en France, l'École ne peut agir seule. Elle s'appuie sur un écosystème de partenaires dits « stratégiques » car ils permettent de passer de la théorie (les cours d'Enseignement Moral et Civique) à la pratique (l'action concrète).

1. Les Partenaires Associatifs

Ce sont les acteurs les plus dynamiques sur le terrain. Ils bénéficient souvent d'un **agrément national** du Ministère de l'Éducation nationale pour intervenir sur le temps scolaire ou périscolaire. Certaines associations accompagnent par exemple les éco-délégués, d'autres interviennent pour mettre en garde contre les dangers des réseaux sociaux ou encore des associations de témoins viennent partager leur expérience et leur mémoire auprès des élèves dans le cadre de leur parcours citoyen.

2. Les Collectivités Territoriales

Leur rôle est stratégique pour l'ancrage territorial de l'élève.

- **Les Mairies, Départements et Régions** : Ils mettent en place des **Conseils Municipaux/Départementaux de Jeunes**. Ces instances permettent aux élèves d'exercer leur citoyenneté hors de l'école en gérant de vrais budgets pour des projets locaux.
- **Le Service Civique** : Bien que géré par une agence nationale, il repose sur les collectivités et associations locales pour accueillir des jeunes en mission, créant ainsi des modèles d'engagement pour les plus jeunes élèves.

3. Les Institutions Républicaines et la "Réserve Citoyenne"

Ces partenaires apportent le témoignage direct et l'incarnation des valeurs de la République.

- **La Réserve Citoyenne** : Lancée après les attentats de 2015, elle permet à des bénévoles (avocats, retraités, journalistes, élus) d'intervenir en classe pour partager leur expérience professionnelle et civique.
- **Le Ministère des Armées et de l'Intérieur** : À travers par exemple les classes de défense, il renforce le lien entre la jeunesse et les institutions républicaines.
- **Le Défenseur des Droits** : Via les « Jeunes Ambassadeurs des Droits » (JADE), il sensibilise aux questions d'égalité et de lutte contre les discriminations.

- Partage d'exemples de projets ?

Des exemples concrets et des apports pour les élèves et les équipes éducatives :

1. IIS Berenini – Fidenza (PR)

Projets et actions :

- **Mobilité Erasmus+ massive** : 310 élèves en mobilité dans diverses villes européennes, une cinquantaine d'enseignants impliqués, et accueil d'autant de jeunes européens à Fidenza.
- **Projet « Bike To School »** : Promotion de la mobilité durable et de la santé, avec des ateliers et des récompenses pour les élèves participant régulièrement à vélo.
- **Collaboration avec la police locale** : Projets de sensibilisation à la sécurité routière et à la citoyenneté (« Polizia amica »).



- **Amélioration des infrastructures** : Les élèves de la filière CAT (Construction, Aménagement, Topographie) ont conçu un projet d'extension de l'établissement, en collaboration avec la province de Parme et la mairie de Fidenza

Apports :

- Pour les élèves : Ouverture internationale, développement de l'autonomie, sensibilisation à l'environnement et à la citoyenneté.
- Pour les équipes : Formation à l'interculturalité, enrichissement des pratiques pédagogiques, valorisation de l'établissement.

2. Direzione Didattica Ilaria Alpi – Fidenza (PR)

Projets et actions :

- Participation active aux **réseaux Erasmus+** de l'Emilia-Romagna, avec des projets d'échange et de collaboration européenne, notamment pour les élèves du primaire.
- Intégration dans des **projets régionaux** de promotion de la santé et du bien-être à l'école (ex. : Rete SPS)

Apports :

- Pour les élèves : Développement des compétences sociales, linguistiques et civiques dès le plus jeune âge.
- Pour les équipes : Accès à des ressources pédagogiques innovantes, formation continue, collaboration avec d'autres écoles européennes.

3. IIS Cattaneo Deledda – Modène (MO)

Projets et actions :

- **Accréditation Erasmus+** : L'établissement fait partie des écoles accréditées pour la période 2021-2027, ce qui lui permet de mener des projets de mobilité et de partenariat transnational de manière pérenne
- **Projets eTwinning** : Collaboration avec des écoles européennes sur des thèmes comme l'inclusion, l'environnement, les sciences.
- **Réseau « Scuole che promuovono salute »** : Participation à des initiatives régionales pour le bien-être des élèves et la prévention des risques

Apports :

- Pour les élèves : Accès à des échanges internationaux, développement de compétences transversales (numérique, langues, esprit critique).
- Pour les équipes : Formation à l'innovation pédagogique, partage de bonnes pratiques avec des collègues européens, valorisation de l'établissement.

4. Liceo A. B. Sabin – Bologne (BO)

Projets et actions :

- **Accréditation Erasmus+** : Le lycée est accrédité pour des projets de mobilité et de coopération européenne, avec une forte implication dans les échanges d'élèves et d'enseignants
- **Projets eTwinning** : Participation à des projets collaboratifs avec des écoles européennes, notamment sur des thèmes scientifiques et culturels.
- **Partenariats locaux et européens** : Collaboration avec des associations comme Europe Direct et le réseau des ambassadeurs Erasmus+ de l'Emilia-Romagna

Apports :

- Pour les élèves : Renforcement des compétences scientifiques, linguistiques et civiques, préparation à la mobilité internationale.
- Pour les équipes : Accès à des formations Erasmus+, enrichissement des méthodes d'enseignement, ouverture à l'international.

5. Istituto Comprensivo n.12 – Bologne (BO)

Projets et actions :

- **Projets Erasmus+ et eTwinning** : L'institut est actif dans des projets de collaboration européenne, notamment pour les élèves du primaire et du collège.
- **Inclusion et innovation** : Participation à des initiatives régionales et européennes pour l'inclusion des élèves migrants et en situation de handicap
- **Réseau « Scuola 4.0 »** : Intégration des nouvelles technologies et des méthodes pédagogiques innovantes, soutenues par des fonds européens (PNRR)

Apports :

- Pour les élèves : Accès à des outils numériques modernes, développement de l'esprit d'initiative et de la créativité.
- Pour les équipes : Formation aux nouvelles technologies éducatives, collaboration avec des experts européens, valorisation de l'inclusion.

Ces établissements sont très actifs dans les dispositifs européens, offrant à leurs élèves et équipes des opportunités uniques d'ouverture, d'innovation et d'engagement

- Existe-t-il un agrément ou une réserve citoyenne ?

Oui, il existe bien un service civique en Italie pour les Italiens. Ce dispositif s'appelle le "Servizio Civile Nazionale" (Service Civil National). Voici ses principales caractéristiques :

- **Public cible** : Jeunes Italiens âgés de 18 à 28 ans (parfois jusqu'à 29 ans selon les appels à projets).
- **Durée** : Généralement 12 mois, à raison de 30 à 35 heures par semaine.
- **Indemnité** : Environ 450 euros par mois.
- **Formation** : 42 heures de formation civique sont incluses, dispensées par des intervenants extérieurs.
- **Domaines d'intervention** : Environnement, solidarité, culture, éducation, santé, etc.
- **Accès** : Pas de condition de diplôme, la sélection se fait sur la motivation et l'engagement des candidats.



- **Organisation** : Le dispositif est géré par des associations et des organismes agréés, souvent en lien avec des structures comme Arci Servizio Civile, qui fait le lien entre les jeunes et les associations locales

Ce programme permet aux jeunes Italiens de s'engager dans des missions d'intérêt général sur tout le territoire italien, tout en bénéficiant d'une indemnité et d'une formation.

Convergences et différences ?

- **Par rapport à la France, quelles convergences et différences apparaissent dans le pays observé ?**

Voici une synthèse des approches française et italienne pour la construction de la citoyenneté chez les élèves, en mettant en lumière les convergences et les différences entre les deux systèmes éducatifs :

1. Cadre général et objectifs

France :

- Le « Parcours citoyen » est central, de l'école primaire au lycée, avec un accent sur l'enseignement moral et civique (EMC). L'objectif est de former des citoyens responsables, critiques et engagés, en s'appuyant sur les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité) et sur des projets concrets (ex : Semaine d'éducation contre le racisme, Journée défense et citoyenneté)
- Depuis 2024-2025, le programme d'éducation morale et civique articule enseignement théorique et heures dédiées à l'engagement (18 h annuelles en cycle 4), avec une approche interdisciplinaire et des pédagogies actives (débat, projets) qui intègrent l'éducation aux médias et à l'information et l'éducation au développement durable.
- La citoyenneté numérique est également un axe fort, avec une année européenne dédiée en 2025.

Italie :

- L'enseignement de l'éducation civique est obligatoire depuis 2019, structuré autour de trois piliers : la Constitution, le développement durable et la citoyenneté numérique. Les objectifs sont de former des citoyens actifs, conscients de leurs droits et devoirs, et capables de participer à la vie démocratique
- Les lignes directrices 2024-2025 insistent sur l'interdisciplinarité et l'autonomie des établissements pour adapter les contenus (33 h annuelles), avec une attention particulière à la santé, l'environnement, la finance et le respect.
- Les lignes directrices 2025-2026 de l'éducation civique portent sur des thèmes spécifiques, la constitution, le développement économique et la durabilité, la citoyenneté numérique.

2. Thématiques abordées

France :

- Valeurs républicaines, laïcité, engagement, médias et information, développement durable, défense et sécurité nationale
- Focus sur la construction d'un jugement moral et civique, l'esprit critique et la culture de l'engagement



Italie :

- Constitution, développement durable, citoyenneté numérique, éducation à la santé, au patrimoine, à la finance, à la sécurité routière et au respect
- Intégration des enjeux locaux et globaux, avec une approche systémique (ex : Agenda 2030)

3. Pratiques pédagogiques

France :

- Pédagogies actives : débats, projets interdisciplinaires, rencontres avec des acteurs associatifs, participation à des événements nationaux (ex : Semaine contre le racisme)
- Articulation entre enseignement théorique et mise en pratique (ex : Service national universel, Service civique)

Italie :

- Approche transversale et interdisciplinaire, avec des activités pratiques (débats, forums, projets sur la paix, la démocratie participative). Observation d'une séquence sur la paix et sur l'eau respectivement assurée par une professeure d'italien-histoire et un professeur de religion au liceo IIS Berenini à Fidenza. Observation d'une intervention d'une magistrate et d'une avocate pénale italienne au liceo Sabin à Bologne.
- Utilisation de la technologie et des médias pour aborder la citoyenneté numérique. Exploitation de web-radio dans la majorité des établissements scolaires observé au cours de la mobilité.

4. Temporalités et mise en œuvre

France :

- Le parcours citoyen est progressif, de la maternelle au lycée, avec des temps forts annuels (semaines thématiques, projets)
- Depuis 2024, renforcement des heures dédiées à l'engagement et à la citoyenneté en cycle 4.

Italie :

- Enseignement obligatoire dès l'école primaire, avec 33 h annuelles dédiées, réparties sur l'année
- Les lignes directrices sont mises à jour régulièrement, avec une flexibilité pour les établissements

5. Convergences et différences

Convergences :

- Les deux systèmes placent la citoyenneté au cœur de la formation, avec une approche interdisciplinaire et des pédagogies actives.
- Importance accordée à la citoyenneté numérique, au développement durable et à l'engagement des élèves.
- Valorisation des projets concrets et de la participation à la vie démocratique.

Différences :



- En France, l'accent est mis sur les valeurs républicaines et la laïcité, avec des dispositifs nationaux structurants (ex : Parcours citoyen, SNU).
- En Italie, l'enseignement est plus formalisé (33 h annuelles, trois piliers thématiques), avec une forte dimension locale et patrimoniale.

Conclusion

Les deux pays partagent une vision ambitieuse de l'éducation à la citoyenneté, mais diffèrent dans leur approche : la France privilégie une intégration progressive et transversale, tandis que l'Italie structure davantage l'enseignement autour de thématiques précises et d'un volume horaire dédié. Les deux systèmes s'adaptent aux enjeux contemporains (numérique, environnement, santé) et cherchent à former des citoyens actifs et responsables.

- Quels éléments semblent transférables au contexte français ?

L'éducation civique en Italie, souvent appelée « **Educazione Civica** » (ou « **Cittadinanza e Costituzione** »), est une discipline centrale dans le système scolaire italien depuis plusieurs années. Plusieurs de ses éléments pourraient inspirer ou être transférés au système scolaire français, où l'enseignement moral et civique (EMC) existe déjà, mais avec des approches parfois différentes. Voici quelques points clés transférables :

1. Approche transversale et intégrée

- **Italie** : L'éducation civique est enseignée de manière **transversale**, intégrée à d'autres matières (histoire, géographie, littérature, etc.). Elle est aussi souvent liée à des projets concrets et à la vie quotidienne de l'école.
- **Transférabilité** : En France, l'EMC est déjà présente, mais une intégration plus systématique dans d'autres disciplines (comme les sciences ou les arts) pourrait renforcer son impact, en évitant de la cantonner à un créneau horaire spécifique en histoire-géographie.

2. Focus sur la Constitution et les droits fondamentaux

- **Italie** : L'enseignement de la **Constitution italienne** et des droits humains est central, avec une attention particulière portée sur les valeurs de démocratie, de solidarité et de respect des différences.
- **Transférabilité** : En France, l'étude de la Constitution et des droits de l'homme est présente, mais une approche plus concrète (comme en Italie, avec des études de cas ou des débats sur des articles précis) pourrait rendre l'enseignement plus vivant et engageant pour les élèves.

3. Éducation à la citoyenneté active et à la participation

- **Italie** : Les élèves sont encouragés à participer à des projets de **citoyenneté active** (conseils municipaux de jeunes, actions de solidarité, etc.). L'école italienne met l'accent sur l'engagement concret et la responsabilité individuelle et collective.
- **Transférabilité** : En France, les conseils de vie collégienne et lycéenne existent, mais leur généralisation et leur lien avec des projets concrets (comme en Italie) pourraient être renforcés pour donner plus de poids à la participation des élèves.



4. Éducation au développement durable et à l'écologie

- **Italie** : L'éducation civique inclut une forte dimension **environnementale**, avec des modules sur le développement durable, la protection de l'environnement et la transition écologique.
- **Transférabilité** : En France, l'éducation au développement durable est déjà présente, mais une intégration plus systématique dans le cadre de l'EMC (comme en Italie) pourrait renforcer la sensibilisation des élèves à ces enjeux.

5. Utilisation des outils numériques et de l'éducation aux médias

- **Italie** : L'éducation civique inclut des modules sur **l'éducation aux médias** et à l'information, pour former les élèves à l'esprit critique face aux fake news et aux réseaux sociaux.
- **Transférabilité** : En France, l'éducation aux médias est en développement, mais une intégration plus forte dans l'EMC (comme en Italie) pourrait être bénéfique, surtout à l'ère de la désinformation et des réseaux sociaux.

6. Évaluation par compétences et projets

- **Italie** : L'évaluation en éducation civique se fait souvent par **compétences** (travail en groupe, débats, projets concrets) plutôt que par des notes traditionnelles.
- **Transférabilité** : En France, l'évaluation par compétences existe, mais une généralisation de cette approche pour l'EMC (avec des projets concrets et des évaluations formatives) pourrait renforcer l'apprentissage actif.

Points de vigilance pour une adaptation en France

- **Adaptation au contexte français** : Les valeurs républicaines (laïcité, égalité, fraternité) sont centrales en France et devraient rester au cœur de l'EMC, même en s'inspirant du modèle italien.
- **Formation des enseignants** : Une intégration plus transversale de l'éducation civique nécessiterait une formation spécifique des enseignants, pour qu'ils puissent aborder ces thèmes dans différentes disciplines.
- **Flexibilité locale** : Comme en Italie, il serait utile de laisser une marge de manœuvre aux établissements pour adapter les projets à leur contexte local.

En résumé, l'Italie offre un modèle d'éducation civique **concret, participatif et intégré**, qui pourrait enrichir le système français en renforçant l'engagement des élèves, l'interdisciplinarité et l'ancrage dans la vie quotidienne. Une adaptation progressive, en tenant compte des spécificités françaises, serait idéale.

-

Réflexion sur les observations

En Italie comme en France, l'éducation civique est un pilier du système éducatif. Elle fait son entrée dans les programmes scolaires en 1958, à raison de 2 heures par mois, et est intégrée au cours d'histoire. Avec la loi 92 de 2019, cet enseignement passe à un volume horaire de 33 heures annuelles. Il s'agit d'un



enseignement transversal, dont les thèmes centraux sont l'étude de la Constitution italienne, le développement durable ou la citoyenneté numérique, qui est sanctionné par une évaluation spécifique, intégrée au bulletin scolaire, ce qui lui donne une légitimité et une visibilité plus importante qu'en France. En effet, si en France, l'éducation civique (EMC) est aussi enseignée dès l'école élémentaire et veut transmettre les valeurs de la République, préparant ainsi les élèves à leur rôle de citoyen dans une société démocratique, l'évaluation en est rarement formalisée, ce qui peut réduire son importance aux yeux des élèves et des enseignants; les heures d'EMC sont par ailleurs souvent intégrées au cours d'histoire-géographie, quand elles ne servent pas de variable d'ajustement des services au lycée.

L'observation des pratiques italiennes offrent des pistes concrètes de réflexion pour une transformation de l'EMC en France:

- Les établissements italiens bénéficient d'une autonomie plus grande pour adapter les programmes, qui ne sont pas nationaux, aux réalités locales. Accorder plus de marge de manœuvre aux équipes pédagogiques par le biais, par exemple, d'un aménagement des emplois du temps en vue de la réalisation d'ateliers civiques, par le développement de partenariats avec des acteurs locaux, pourrait dynamiser l'EMC et la rendre plus pertinente pour les élèves. En effet, si les conseils de vie collégienne/lycéenne et l'élection des délégués élèves offrent bien une première expérience de démocratie représentative, ces expériences restent souvent limitées au cadre scolaire.
- La pédagogie de projet, plus naturelle dans une perspective interdisciplinaire, favoriserait un sentiment d'appartenance et de responsabilité collective par le développement de compétences sociales.
- Une évaluation plus formalisée, intégrée au bulletin scolaire au même titre que les autres matières, pourrait renforcer l'importance de l'EMC aux yeux des élèves et de leur famille, et encourager un engagement plus actif dans cette formation.
- L'EMC est en France le plus souvent confiée aux enseignants d'histoire-géographie, ou de SES au lycée, sans lien avec les autres matières; la conception italienne interdisciplinaire en revanche favorise une approche globale qui fait intervenir tous les champs disciplinaires. Ainsi, l'observation d'un projet d'éducation civique portant sur l'eau, à l'IIS Berenini de Fidenza, encadré par le professeur de religion, fait appel à de nombreux champs disciplinaires, comme la biologie, l'économie, la physique, la philosophie et la littérature.

Cette interdisciplinarité est du reste une perspective qui permettrait aux élèves de développer des compétences plus larges que purement scolaires. Il s'agit là pour les enseignants de penser leur geste éducatif dans le développement général de l'enfant/adolescent. De même que les cinq sens sont très inégalement sollicités dans le cadre scolaire, les apprentissages envisagés en matières cloisonnées ne permettent pas assez à l'apprenant de percevoir l'apport de l'école dans son développement global.

Très significative est la place accordée en Italie au bien-être des élèves: les locaux observés comportent tous de grands halls d'accueil, qui sont autant de lieux de vie où la communauté peut se retrouver, de même que les couloirs, qui ne sont pas de simples lieux de passage, mais des espaces de travail, de restauration, de repos, de rencontre. Les élèves y circulent, non pas engoncés dans leur blouson, chargés de leur cartable trop plein, mais "comme à la maison". De plus, le nombre limité d'élèves par classe, en moyenne à 24, est un facteur décisif dans le sentiment de bien-être des élèves comme des enseignants. Ce chiffre, bien inférieur à celui que l'on trouve dans les classes françaises, aide à mettre en place plus facilement une pédagogie active et collaborative. Enfin, le système des professeurs "sostegno", habilités au suivi du handicap, permet de mettre en œuvre une réelle inclusion des élèves. Ces enseignants se rajoutent en classe au professeur de la matière, pour suivre un ou deux élèves en situation de handicap, ce qui augmente le nombre d'adultes dans la classe et contribue à la sensation d'apaisement en milieu scolaire pour tous.

Forces et de faiblesses : points communs et différences observées

	Forces	Faiblesses / Points de vigilance
Points communs	• Inscription de l'éducation à la citoyenneté dans un cadre législatif national. • Volonté explicite de former des citoyens responsables et engagés • Intégration des enjeux contemporains : développement durable, numérique, institutions démocratiques. • Évaluation formalisée des compétences civiques. • Contextes marqués par une diversité culturelle croissante dans certaines zones.	• Écart possible entre cadre national et mise en œuvre concrète. • Charge organisationnelle pour les équipes. • Difficulté à articuler transmission de valeurs nationales et pluralité culturelle. • Hétérogénéité territoriale (zones favorisées / zones socialement fragiles).
Différences	• Loi de 2019 structurant l'Educazione civica autour de trois axes : Racines (Constitution, identité nationale), Règles (légalité, institutions), Futur (Agenda 2030, numérique). • 33 heures annuelles obligatoires, intégrées dans l'emploi du temps et évaluées. • Approche transversale impliquant plusieurs disciplines. • Pilotage centré sur le chef d'établissement avec une forte autonomie locale. • Gestion éducative assumée collectivement par les enseignants. • Inspecteurs très peu nombreux (ex. : 3 pour une région de 9 provinces), interventions ciblées. • Religion catholique enseignée 1h/semaine (optionnelle), signes religieux autorisés, présence possible de symboles religieux. • Possibilité pour les élèves de quitter l'établissement au secondaire pendant l'heure de religion.	• Mise en œuvre variable selon les établissements et les convictions des enseignants. • Capacité d'inspection limitée au regard du territoire. • Application difficile de la règle des 30 % d'élèves non italiens dans certaines zones (classes dérogatoires observées). • Forte responsabilité reposant sur la direction en cas de situations graves (lien direct avec police / procureur).



Perspectives

- Quels sont les éléments transférables au regard du contexte académique et de votre propre fonction ?

En Italie l'éducation civique repose sur ces grands axes:

Volume horaire identifié (33h annuelles dédiées à l'éducation civique) avec la possibilité d'envisager une programmation annuelle structurée et visible dans l'emploi du temps.

Approche transversale obligatoire : coordination interdisciplinaire formalisée (réfèrent de classe), transférable via un pilotage interne (réfèrent EMC, comité citoyenneté).

Le programme en Italie s'appuie sur trois axes structurants clairs :

- Constitution et institutions
- Développement durable
- Citoyenneté numérique

→ Modèle intéressant pour structurer un parcours citoyen cohérent.

Évaluation formalisée et identifiée : piste pour renforcer la lisibilité et la valorisation de l'EMC.

Lien fort avec les collectivités locales (culture de la participation civique, implication municipale) : transférable dans le cadre du CVC/CVL ou projets territoriaux.

Cela pourrait être transférable au contexte français et cela permettrait de:

- Structurer davantage l'EMC autour de projets interdisciplinaires visibles.
- Renforcer la citoyenneté numérique comme axe explicite.
- Clarifier la progression annuelle par des thématiques partagées.
- Développer une culture d'évaluation qualitative explicite des compétences citoyennes.
- Formaliser un pilotage établissement de l'éducation à la citoyenneté.

Cela aurait pour conséquence le besoin de:

- Mettre en place des temps de concertation entre enseignants dédiés (piloté par le chef d'établissement et les professeurs principaux et/ou référents)
- Construire des partenariats avec collectivités locales (avec l'appui du chef d'établissement et des CPE par exemple)

- Quelles sont les compétences acquises ou renforcées grâce à cette observation ?

a) Compétences professionnelles

Analyse comparative des politiques éducatives européennes.

Lecture critique des programmes nationaux.

Capacité à identifier des leviers de pilotage transférables.

Compréhension des modèles transversaux d'enseignement.

Vision stratégique du parcours citoyen à l'échelle de l'établissement.

b) Compétences pédagogiques

Approche systémique de l'éducation civique.

Intégration des enjeux contemporains (durabilité, numérique).

Développement d'une pédagogie par projet à dimension européenne.

Renforcement de l'éducation à l'engagement et à la participation.

c) Compétences interculturelles

Compréhension du rapport italien à la Constitution et à la citoyenneté.

Analyse des différences culturelles dans la formation du citoyen.

Capacité à contextualiser sans transposer mécaniquement.

- A l'issue de cette mobilité, comptez-vous élaborer un projet ou un partenariat avec un établissement du pays visité ?
(Merci d'indiquer le nom des deux établissements français et étranger, le thème, le public concerné, la période et la durée envisagées et tout élément que vous jugerez pertinent)

Oui, un projet pourrait être envisagé sur le thème suivant par exemple "Citoyenneté européenne, Constitution et engagement des jeunes"

Le public concerné serait des élèves de collège (cycle 4) et/ou de lycée (seconde/première).

Les objectifs seraient :

- comparer la Constitution française et italienne.
- travailler sur la citoyenneté numérique responsable.
- construire un projet commun sur le développement durable local.
- favoriser la participation des élèves aux instances représentatives.

Les modalités suivantes pourraient être envisagées:

- échanges virtuels réguliers.
- projet collaboratif interdisciplinaire.
- mobilité courte d'élèves.
- production commune (charte, exposition, podcast, restitution publique).

Ce projet pourrait s'étendre sur une année scolaire.

Ce projet pourrait se faire entre Le collège Roland Garros de Nice et l'Institut Berenini de Fidenza. Nous avons d'ailleurs échangé nos coordonnées car cet établissement s'investit dans de nombreux projets européens et propose de nombreuses mobilités à ses élèves. De même le collège Roland Garros, qui propose l'enseignement de la langue italienne, s'investit dans de nombreux projets interdisciplinaires et dans des mobilités erasmus.

En outre, un autre projet est en prévision: il s'agit d'un échange de correspondances entre l'école Mistral de Menton avec l'école élémentaire Direzione didattica Ilaria Alpi de Fidenza. En effet, dans le cadre du projet Emile en italien de l'école Mistral, l'enseignante Claudia Lozachmeur envisage d'initier une correspondance entre ses élèves et les élèves italiens de l'école de Fidenza sur la thématique du "citoyen



européen". Ce projet permettrait de développer le sentiment d'appartenance des élèves à une "culture européenne" et il s'agirait également de prolonger l'enseignement de la langue italienne par une correspondance concrète. Ce projet serait proposé aux élèves de niveau CM2 et s'étendrait sur une année scolaire.

Enfin, nous tenons à remercier tous nos interlocuteurs et particulièrement Roberto Bondi et Elena Pezzi qui ont organisé nos échanges lors de notre séjour à Bologne et qui ont pris soin de nous accompagner dans notre questionnement sur la thématique de la citoyenneté.

